

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 20 mai 2022

CDCJ-MIG(2022)01

**COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE**

**(CDCJ)**

**GROUPE DE TRAVAIL DU CDCJ SUR LES MIGRATIONS (CDCJ-MIG)**

-----  
**Méthodes de travail et plan de travail**

Document préparé par le Secrétariat  
Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit - DGI

## CDCJ-MIG : MÉTHODES DE TRAVAIL ET PLAN DE TRAVAIL

### Note du Secrétariat

Ce document a été préparé par le secrétariat du CDCJ.

Lors de sa 1<sup>st</sup> réunion les 19-20 mai 2022, le CDCJ-MIG a examiné et approuvé les méthodes et plan de travail ci-dessous.

### Rôle et tâche spécifique

1. En vertu de la [Résolution CM/Res\(2021\)3 concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail](#) (en vigueur à partir du 1er janvier 2022) et de l'article 14, alinéa b1, de l'annexe 1, un groupe de travail restreint du CDCJ sur la migration (CDCJ-MIG) sera constitué afin d'aider le CDCJ à réaliser ses travaux concernant l'élaboration d'un Guide à l'intention des praticiens sur la rétention administrative des migrants, qui vise à favoriser la mise en œuvre des normes existantes dans ce domaine (livrable 8 du mandat).
2. Le CDCJ-MIG apportera son soutien aux travaux du CDCJ :
  - a) en finalisant, pour examen et adoption par le CDCJ en décembre 2022, le projet de Guide à l'intention des praticiens, ce en tenant compte des travaux précédemment menés par le Comité d'experts sur la rétention administrative des migrants (CJ-DAM) et de tout autre fait nouveau survenu dans le domaine juridique depuis lors ;
  - b) en soumettant au CDCJ toutes les questions importantes qui se posent dans le cadre du processus de rédaction, si possible en proposant des solutions ;
  - c) en apportant, sur demande du CDCJ, un soutien à la mise en œuvre des actions ou activités relatives à l'apatridie décidées par le CDCJ en tant que suites à donner à la Conférence internationale de 2021.

### Méthodes de travail et résultats attendus

3. Le groupe de travail accomplira ses missions et ses attributions en ligne entre février et octobre 2022, avec une possible finalisation du manuel en vue de son adoption en décembre 2022.
4. Le groupe sera assisté dans son travail par le Secrétariat du CDCJ, et dans les limites des crédits budgétaires, par un maximum de 2 consultants ayant une connaissance précise et spécialisée des questions relatives à la rétention des migrants, que ce soit au niveau international et/ou dans différents États membres, ainsi que de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme.
5. Des contributions de fond et des observations seront demandées aux délégations du CDCJ par voie électronique, entre les réunions et aux stades appropriés, pour permettre au groupe de travail de proposer un texte qui reflète les vues des membres. Le CDCJ statuera en dernier ressort sur toute modification de fond à apporter au projet de texte du Guide à l'intention des praticiens, tel que présenté par le CDCJ-MIG.

---

<sup>1</sup> « En cas de besoin, afin d'accélérer l'avancement de leurs travaux, les comités peuvent confier à un rapporteur ou à un nombre restreint de membres du comité une tâche spécifique à réaliser pour leur prochaine réunion, en utilisant principalement les technologies d'information. »

**Plan de travail  
(dernière mise à jour : 20 mai 2022)**

<b>ACTIVITÉS/TÂCHES</b>	<b>DATES/ PLACES</b>	<b>Responsabilité</b>
- Elaboration d'un avant-projet de plan du projet de Guide pour les praticiens sur la rétention administrative des migrants	Mars - avril 2022	Secrétariat du CoE
- Diffusion au CDCJ-MIG du projet de plan du Guide pour les praticiens sur la rétention administrative des migrants détention des migrants.	Début mai 2022	Secrétariat du CoE
<b>1<sup>st</sup> réunion du CDCJ-MIG</b> - Examen de l'avant-projet de plan du projet de Guide pour les praticiens sur la rétention administrative des migrants et échange de vues sur son contenu	19-20 mai 2022 Vidéoconférence (sessions du matin uniquement)	CDCJ-MIG
- Elaboration du projet de Guide pour les praticiens sur la rétention administrative des migrants (version 1)	Mai - Juin 2022	Consultants
<b>98<sup>th</sup> Réunion plénière du CDCJ</b> - Examen de l'état d'avancement	1-3 juin 2022 Strasbourg	CDCJ
- Circulation, pour commentaires, au CDCJ-MIG (et associations de professionnels – aide-mémoire uniquement) du projet de Guide pour les praticiens sur la rétention administrative des migrants (version 1)	Juillet 2022 (Date limite 20 août)	Secrétariat du CoE
- Traduction du projet de Guide	Juillet/août2022	Secrétariat du CoE
- Révision du projet de Guide (version 1) à la lumière des commentaires écrits reçus de CDCJ-MIG	Août 2022	Consultants
- Circulation au CDCJ-MIG du projet de Guide pour les praticiens sur la rétention administrative des migrants (version 2)	Septembre 2022	Secrétariat du CoE
<b>2<sup>nd</sup> réunion du CDCJ-MIG</b> - Examen du projet de guide (version 2) et finalisation du texte proposé (version 3)	Début/mi-octobre (Rome, Italie) (réunion de 2 jours - dates à confirmer)	CDCJ-MIG
- Circulation du projet de guide (version 3) pour consultation finale des délégations du CDCJ.	Octobre 2022	Secrétariat du CoE
- Révision du projet de Guide à la lumière des commentaires reçus du CDCJ	Novembre 2022	Consultants & Secrétariat du CoE
<b>99<sup>th</sup> Réunion plénière du CDCJ</b> - Examen en vue de l'adoption du projet de Guide pour les praticiens sur la rétention administrative des migrants (version 4), et décision sur la publication et la diffusion.	Fin novembre – Début décembre 2022 (dates à confirmer) Strasbourg	CDCJ